



CYCLISME CANADA ÉQUIPE AFFILIÉE PAR L'UCI

1.0 Inscription des équipes UCI

Pour 2025, Cyclisme Canada a décidé de mettre en ligne le processus d'inscription des équipes de l'UCI afin de le centraliser à un seul endroit. Veuillez soumettre tous vos documents au même moment sur ce formulaire afin d'éviter qu'ils ne se perdent.

Certains formulaires devront être soumis sous forme de **fichier compressé**. Vous pouvez apprendre comment le faire [ici](#) (PC) ou [ici](#) (Mac).

Le paiement sera désormais traité par CCN. Si vous souhaitez payer par chèque, veuillez nous contacter pour coordonner le tout et nous vous fournirons un code permettant de contourner le paiement en ligne pour être en mesure de soumettre l'inscription.

Veuillez avoir tous les documents de votre équipe prêts à être téléchargés avant de commencer.

2.0 Définition de l'équipe UCI

Une équipe affiliée à l'Union cycliste internationale (UCI) / Cyclisme Canada (CC) doit être formée par un groupe d'athlètes pratiquant le même sport cycliste. Les coureurs doivent appartenir à la catégorie U23/Elite.

3.0 Dates clés pour l'inscription des équipes

28 SEPTEMBRE 2024– Cyclisme Canada doit soumettre à l'UCI la liste des équipes qu'il a l'intention d'enregistrer le 30 septembre. Cela signifie qu'au minimum, nous devons connaître le nom de l'équipe.

1-16 OCTOBRE 2024– Les équipes doivent s'inscrire sur la plateforme DataRide et soumettre tous les documents à Cyclisme Canada.

16 OCTOBRE 2024– C'est la **DATE FINALE** à laquelle tous les documents finaux seront acceptés par Cycling Canada. Les demandes reçues après cette date ne seront pas traitées et ne seront pas soumises à l'UCI.

16-31 OCTOBRE 2024 – Les contrats des coureurs seront révisés par un avocat, les garanties bancaires seront révisées par un comptable et les assurances, le CCES, le sport sécuritaire, la vérification des antécédents et le CSIO seront révisés par le personnel de Cyclisme Canada.

1 NOVEMBRE 2024– Vous devez virer les frais de l'UCI à la banque de l'UCI avant cette date.

1 NOVEMBRE 2024– Vous devez verser votre paiement à l'avocat pour l'examen des contrats

1 NOVEMBRE 2024– Les dessins de vêtements sont attendus. Envoi en avance à Cyclisme Canada

11 NOVEMBRE 2024– Cyclisme Canada doit soumettre à l'UCI toutes les informations d'enregistrement de l'équipe continentale complétées et vérifiées via DataRide avant cette date.

30 NOVEMBRE 2024 – Soumettre la liste de l'équipement à l'UCI pour validation.

1 DÉCEMBRE 2023– Les conceptions de vêtements sont dues; version finale à Cyclisme Canada

JANVIER 2025 – Publication des équipes continentales UCI sur le site Internet de l'UCI.

1 JUIN - 15 JUILLET 2025 – Tous les transferts de coureurs UCI 2022 auront lieu durant cette période.

1 JUILLET 2025 – L'ajout de coureurs " stagiaires " U23 à la liste des équipes doit être soumis via la plateforme DataRide pour examen par Cycling Canada avant la date limite UCI du 1er août.



4.0 Frais associés à l'inscription d'une équipe

16 OCTOBRE 2024- Paiement de 1100\$ à Cyclisme Canada pour l'enregistrement de l'équipe UCI (sur la plateforme d'enregistrement CCN)

1 NOVEMBRE 2024- Notre avocat vous facturera un montant de 500 dollars plus taxes.

1 NOVEMBRE 2024- Virement bancaire Frais d'inscription à l'UCI, 6500 EU (4250 EU UCI et 2250 EU Contribution à la CADF)

5.0 Services et Support

CC a comme priorité de continuer à développer des politiques, des programmes et des services afin de supporter les groupes sportifs. CC s'efforce de façon considérable, à encourager l'affiliation des équipes en leur fournissant un lien direct de communication afin de les supporter et de les aider dans l'administration de leur équipe.

Cyclisme Canada sera en mesure de fournir aux groupes sportifs affiliés CC et CC/UCI les services suivants:

- Accès aux statistiques annuelles de participation des événements CC;
- Accès aux différentes invitations envoyées par les fédérations cyclistes étrangères à CC afin de participer à des épreuves internationales;
- Une copie CD du guide d'accompagnement de CC sur les amendements aux règlements UCI;
- Un espace technique de 36 mètre carré alloué lors des épreuves à l'affiche sur le calendrier national- (frais d'électricité, eau et gardiennage à la charge de l'équipe); 55 mètres carré aux championnats nationaux;
- La visibilité commerciale d'une équipe doit être approuvée par le personnel de CC ; non applicable aux événements majeurs de multisports
- Mention de l'équipe sur la section « équipe » du site web de CC;
- En tant un groupe sportif affilié Cyclisme Canada, vous avez accès aux remises spéciales CC des [sponsors et partenaires officiels](#). Pour plus de détails, contactez Ben.Lyon@cyclingcanada.ca;
- Mention de l'équipe sur les feuille de résultats officiels des événements UCI sur le calendrier national;
- Une voiture dans la caravane pour les championnats nationaux junior et élite;
- Le gérant de l'équipe (directeur sportif) aura accès à la formation en ligne de Chauffeur Caravane Cycliste (piste) (valeur de 25 \$);
- **Accès à une plateforme de collecte de fonds**
- Le calendrier 2025 sera partagé avec les équipes en même temps qu'il est partagé avec les associations provinciales de cyclisme.

6.0 Nationality of a Team

La nationalité de l'équipe est déterminée par la nationalité de la majorité des coureurs. Cela implique qu'il y ait obligatoirement une nationalité "majoritaire" au sein de l'équipe, par exemple (cf. art. 2.17.001 et 2.17.006) :

NATIONALITÉ	NOMBRE DE COUREURS
Canada	4
USA	3
New Zealand	3
Qatar	1
Total	11
L'équipe a la nationalité Canadien	



IMPORTANT

Veillez noter que les coureurs stagiaires et les coureurs spécialistes ne sont pas pris en compte pour le calcul du nombre minimum de coureurs ni pour la détermination de la nationalité de l'équipe. La définition de l'UCI d'un coureur stagiaire se trouve à l'article 2.17.008 du [règlement de l'UCI](#) (p.310).

7.0 Les documents requis

Documents and information that need to be uploaded/submitted to CCN are:

Soumettre à Cyclisme Canada	Soumettre sur DataRide
<ul style="list-style-type: none">• Dénomination exacte de l'équipe• Adresse à laquelle peuvent être envoyées toutes les communications destinées à l'équipe• Nom et adresse du représentant de l'équipe• Nom et adresse du Directeur sportif• Noms, prénoms, adresses, nationalités et dates de naissance des coureurs• Répartition des tâches visées à l'art. 2.17.001• Original des contrats/accords signés avec les coureurs et déclaration de reconnaissance des principes éthiques (3.1), 3.6 page 21 (Les contrats signés virtuellement doivent être complétés par une signature vérifiée (ex. DocuSign, SignNow) ou à la main et scannée.)• Original des contrats/accords signés avec les autres personnes et déclaration de reconnaissance des principes éthiques (3.1), 3.6 page 21 (Les contrats signés virtuellement doivent être complétés par une signature vérifiée (ex. DocuSign, SignNow) ou à la main et scannée.)• Budget pour la saison faisant l'objet de la demande d'inscription (selon annexe C-1)• Preuves que les assurances visées à l'art 2.17.031 ont été conclues pour tous les coureurs de l'équipe• Copie du (des) contrat(s) de sponsoring ou tout autre document attestant les recettes de l'équipe• Garantie bancaire prévue par l'art. 2.17.017• Déclaration d'intégralité signée par le représentant (annexe E)• Déclaration de reconnaissance des principes éthiques (annexe A-3.2)	<ul style="list-style-type: none">• Adresse à laquelle peuvent être envoyées toutes les communications destinées à l'équipe• Nom et adresse du Directeur sportif• Noms, prénoms, adresses, nationalités et dates de naissance des coureurs• Original des contrats/accords signés avec les coureurs et déclaration de reconnaissance des principes éthiques (3.1), 3.6 page 21 (Les contrats signés virtuellement doivent être complétés par une signature vérifiée (ex. DocuSign, SignNow) ou à la main et scannée.)• Original des contrats/accords signés avec les autres personnes et déclaration de reconnaissance des principes éthiques (3.1), 3.6 page 21 (Les contrats signés virtuellement doivent être complétés par une signature vérifiée (ex. DocuSign, SignNow) ou à la main et scannée.)• Déclaration de participation aux épreuves UCI ProSeries (si applicable)• Maillot de l'équipe



- Tous les membres du personnel et les coureurs canadiens doivent compléter le module Antidopage du [CCFS l'ABC du sport sain \(sans suivi\)](#) chaque saison où ils s'inscrivent ; ce module doit être soumis dans un dossier Zip par l'intermédiaire du CCN.

- Informations et documents sur le sport en toute sécurité présentés ci-dessous

Les nouvelles équipes devront soumettre des documents supplémentaires :

- Statuts
- Attestation d'inscription au registre du commerce ou tout autre registre officiel
- Liste des gérants ou administrateurs avec nom et adresse complète

Sport en toute sécurité et exigences de BCIS – à lire attentivement

Cyclisme Canada est un signataire du programme du Bureau du commissaire à l'intégrité du sport (BCIS). Cyclisme Canada prend au sérieux sa responsabilité d'assurer un environnement sécuritaire et exige des éléments supplémentaires de la part de certains membres de l'équipe.

- **TOUS les membres du personnel et les coureurs** d'une équipes de l'UCI affiliés à Cyclisme Canada devront signer le formulaire de consentement de l'UCCMS. Les équipes sont responsables de s'assurer que leurs membres remplissent le formulaire ; les membres ne peuvent pas être reconnus comme faisant partie de l'équipe tant que cet accord n'est pas signé. **Ce formulaire ne doit être rempli qu'une seule fois et est valide indéfiniment dès sa signature.** Pour signer, créez un compte à [sportconsent.ca](#) et sélectionnez « Cyclisme Canada ».
- **Formation obligatoire sur la sécurité dans le sport pour TOUS les coureurs et le personnel.** [Le module de formation sur la sécurité dans le sport](#) élaboré par l'Association canadienne des entraîneurs (ACE) aidera toutes les personnes impliquées dans le sport à identifier et à prévenir les situations de maltraitance (ce module est gratuit). TOUS les coureurs et membres du personnel devront fournir leur numéro de PNCE pour vérifier que la formation sur la sécurité dans le sport a bien été suivie au moment de l'inscription. La formation sur la sécurité dans le sport est valide pendant 3 ans.
- **Vérification des antécédents de l'ensemble du personnel** ; cette vérification doit être effectuée tous les trois ans.
 - [Les vérifications d'antécédents peuvent être effectuées ici](#) ;
 - Contactez tradeteams@cyclingcanada.ca pour obtenir les deux vérifications d'antécédents incluses.
 - Les personnes qui ont déjà fait l'objet d'une vérification des antécédents au cours des trois dernières années devront fournir un formulaire de renouvellement (envoyé par CC directement au personnel).

NOTE : la visibilité de l'équipe UCI doit être approuvée par le personnel du CC ; ne s'applique pas aux événements multisports majeurs.



8.0 Enregistrement

L'équipe sera officiellement enregistrée seulement lorsque tous les documents auront été remis à CC, et ce sans exception.

Un mémo sera également envoyé à tous les bureaux des Associations provinciales présentant les équipes affiliées et leurs membres. De cette façon, il leur sera plus facile d'émettre les licences avec le nom exact du groupe sportif.

N'hésitez pas à contacter Cyclisme Canada si vous désirez de plus amples informations.

9.0 Contact

Enregistrement : tradeteams@cyclingcanada.ca

10.0 Politiques:

Au cours de la saison, aucun coureur déjà enregistré dans une équipe route UCI pour cette saison ne peut rejoindre une Équipe Continentale UCI ou Équipe Continentale Femme UCI en dehors de la période de transfert du 1er juin au 15 juillet selon le Règlement de l'UCI, à l'exception des spécialistes de cyclo-cross, qui peuvent uniquement être transférés du 15 mars au 15 avril. (art. 2.17.007).

Un coureur n'étant pas déjà enregistré dans une équipe UCI peut rejoindre l'effectif d'une équipe tout au long de l'année, à la condition que son contrat se termine un 31 décembre.

Chaque équipe pourra ajouter jusqu'à 4 coureurs pendant la saison sans frais supplémentaires. Tout coureur supplémentaire rejoignant l'équipe devra s'acquitter de frais de 100 \$ par coureur et tous les contrats devront être revus par notre avocat. Tous les contrats devront être examinés par notre avocat. Veuillez prévoir un délai de 10 jours pour le traitement de cette demande.

Il est aussi possible pour chaque Équipe Continentale UCI ou Équipe Continentale Femme UCI d'intégrer dans son effectif des coureurs stagiaires, entre le 1er août et la fin de l'année aux conditions règlementaires suivantes selon :

- Le coureur appartient à la catégorie moins de 23 ans (pour les équipes continentales UCI uniquement) ;
- Le coureur appartient à la catégorie moins de 23 ans ou est dans sa deuxième année de catégorie juniors (pour les équipes continentales femmes UCI uniquement) ;
- le coureur ne peut pas avoir déjà appartenu à une équipe route UCI ;
- l'équipe continentale UCI ou équipe continentale femme UCI doit communiquer l'identité des coureurs à l'UCI avant le 1er août ;
- ces coureurs doivent obtenir l'autorisation préalable de leur Fédération Nationale et ne peuvent se lier qu'avec une seule équipe UCI durant cette période ;
- sur autorisation de sa nouvelle équipe, un coureur stagiaire peut continuer à participer à des épreuves dans son équipe de club.



Tous les contrats des coureurs doivent inclure le texte suivant :

En tant qu'athlète au sein d'une équipe UCI de Cyclisme Canada, je vais :

- conformer aux règles antidopage de la FI, du CIO, du CIP, du CCES et, le cas échéant, de l'ONS, y compris à l'obligation de subir avec ou sans préavis des tests de contrôle antidopage lorsque l'exige l'ONS, la FI, le CCES, l'AMA ou tout autre organisme autorisé à réaliser des tests;
- suivre intégralement les cours antidopage en ligne du CCES, conformément aux exigences de l'ONS, de CCES ou de Sport Canada, le cas échéant;
- participer, à la demande de l'ONS, à tout programme de contrôle du dopage ou de formation seulement lorsqu'il a été conçu par l'ONS en collaboration avec Sport Canada et le CCES;
- conformer au PCA tel qu'il est géré par le CCES;
- refuser d'établir quelque relation avec un entraîneur, un membre du personnel de soutien ou une personne qui, à sa connaissance, fait l'objet d'une sanction imposée par l'ONS ou un organisme antidopage pour une infraction liée au dopage;
- pas utiliser de substances interdites contrevenant aux règles du CIO, du CIP, de la FI ou du PCA;
- pas fournir de telles substances à d'autres d'une manière directe ou indirecte ni à encourager ou tolérer leur usage en collaborant sciemment à toute tentative d'échapper à la détection.